

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Projet de construction d'un bâtiment à usage commercial et d'un parking sur la commune de Gournay-en-Bray

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

LIDL DIRECTION REGIONALE HONGUEMARE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Bernard GUILLOT

RCS / SIRET

3 4 3 2 6 2 6 2 2 2 0 3 4 5

Forme juridique

SNC

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs.	Le projet est prévu sur la commune de Gournay-en-Bray, soumis au Plan Local d'Urbanisme. Le projet entre dans le cadre du cas par cas car il prévoit la création d'un parking pouvant accueillir 137 places. La procédure choisie est le permis de construire.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le terrain actuel est occupé par un bâtiment commercial composé d'une ossature et d'un bardage métallique et d'un bâtiment de restauration l'Escale en maçonnerie et bardage bois. il est prévu la démolition de ces deux bâtiments représentant une surface au sol de 1 050m².

Le projet prévoit la construction d'un bâtiment à usage commercial LIDL à l'Est de la commune de Gournay-en-Bray (proche du centre), se composant d'un bâtiment en simple rez-de-chaussée et d'un parking de 137 places de stationnement dont 3 places réservées pour les handicapés, 3 places réservées pour les familles, 2 places pour véhicules électriques.
Des places de stationnement pour les 2 roues seront implantées dans la partie arrière du parc à chariots. Toutes les places de stationnements sont en Evergreen entourées d'une bande de pavé drainant(sauf les places PMR et famille en enrobé).

4.2 Objectifs du projet

Le projet se situe le long de la Nationale 31 Boulevard de Verdun reliant Beauvais, Gournay-en-Bray et Darnétal. Idéalement sur un axe structurant, le projet répond à une demande commerciale et au développement de l'enseigne LIDL.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet prévoit les aménagements suivants :

- démolition des 2 bâtiments et traitement des déchets;
- construction d'un parking de 137 places;
- création d'un bâtiment à usage commercial;
- création d'espaces verts, permettant une gestion centennale des eaux pluviales par plusieurs aménagements, combinant l'hydraulique douce et la rétention des eaux avant leur restitution par débit de fuite (2L/s/ha) sur le boulevard de Verdun .
- Création d'un tourne à gauche afin de sécuriser l'accès au projet (étude en cours en collaboration avec la DIRNO).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'opération a pour objet :

- une surface commerciale LIDL comportant :
 - . une surface de vente
 - . un sas d'entrée/sortie
 - . un local de préparation de pain ouvert sur la surface de vente LIDL (fours)
 - . une réserve, chambres froides, quai de déchargement
 - . un local de rangement
 - . des bureaux et locaux sociaux
 - . des sanitaires
- un parking permettant le stationnement des clients.
- les eaux pluviales du parking seront traitées par un séparateur à hydrocarbure

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Demande de permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Surface totale du projet	9 859.10m ²
- surface du commerce (emprise au sol)	2 194m ²
- surface du parking	4 619.18m ²
(dont evergreen)	1 662.39m ²
- Accès	1 accès - Boulevard de Verdun
- bassin de rétention	350m ³
- Débit de fuite	2 l/s/ha
- surfacer des espaces verts	2 655.99m ²

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s)
d'implantation**

Boulevard de Verdun
76220 GOURNAY-EN-BRAY

Coordonnées géographiques¹

Long. 1 ° 73 ' 19 " 25 Lat. 49 ° 48 ' 42 " 13

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Voir annexe 6. Source : DREAL Normandie
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Voir annexe 6. Source : DREAL Normandie
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	RN31 (suivant le Plan de Prévention du Bruit de l'Environnement de l'Etat en Seine-Maritime)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	la commune de Gournay-en-Bray comprend 3 monuments historiques classés énumérés ci-dessous du plus proche au plus loin du projet: Eglise Saint-Hildebert (300m), la Fontaine Pyramidale (550m) et la Porte de Paris (625m).

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet est conçu avec un équilibre des terres, hypothèse à confirmer techniquement lors des missions de maîtrise d'œuvre.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	situation actuelle: Friche commerciale et terrains à bâtir en friche viabilisés.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Friche commerciale et terrains à bâtir en friche viabilisés.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Parcelles cadastrées section AI n°907-908 en zone inondable (aléa faible).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	- Flux véhicules clientèle - Flux camion de livraison une à deux fois par jour
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	Les groupes froids situés à l'arrière de bâtiment seront dimensionnés pour avoir l'impact le plus faible. De plus, ils seront encoffrés par un mur anti-bruit dimensionné en phase exécution des travaux.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet prévoit un éclairage seulement sur les heures d'ouverture qui n'est pas source de pollution lumineuse.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	- Pollution due aux véhicules
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Collecte des eaux pluviales et rejet dans le réseau pluvial existant de la commune avec un débit de 2L/s/ha. Mise en place d'un séparateur à hydrocarbure. réseau eaux usées raccordé sur le réseau public.
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Les déchets plastique et carton sont triés sur site et revalorisés / recyclés dans des centres spécialisés.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet prendra en compte les prescriptions de l'ABF (parking, abords paysagés, façade long pan parking et vitrine en parement briques et enduit de teinte beige afin de s'intégrer dans son environnement proche.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	☐	☒	Création d'un bâtiment commercial. (les parcelles en friche ont été viabilisées pour de l'activité commerciale ou ont déjà été utilisées en tant que telles (les 2 bâtiments à démolir).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Cet aménagement présente des impacts faibles et maîtrisés sur l'environnement avec une démarche de développement urbain. Il intègre des préoccupations environnementales et s'appuie sur les principes suivants :

- une gestion des eaux pluviales combinant l'hydraulique douce et la rétention avec un rejet public limité à 2L/s/ha.
- création d'un bassin paysagé permanent favorisant le développement de la biodiversité.
- création de palmettes d'essences fruitières sur rue, de haies sur le parking et d'arbres fruitiers au Sud-est du projet.
- projet élaboré en concertation avec l'architecte des bâtiments de France.
- prise en compte des nuisances sonores induites dès la phase de conception.

Au regard de ces caractéristiques, nous pensons que le projet peut être dispensé d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

9. Engagement et signature

☒

le, 25/06/2018

SNC LIDIA

Honquemare

340 rue du Pin

ZAC du Roumois Nord

27310 HONGKONGEMARE

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

